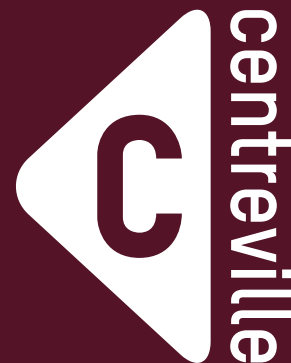




GRAND JEU Le client mystère

SAMEDI 03 OCTOBRE 2026 DE 14 À 18H
CHARLEROI CENTRE-VILLE

GRAND JEU Le client mystère



LE 03 OCTOBRE 2026,
**LE CLIENT MYSTÈRE
EST PARMI LES 12 "CLIENTS"
À COLLECTIONNER!**



Pour les gagnants

1er prix

500€ EN CHÈQUES-CADEAUX C MON RAYON

2e prix

300€ EN CHÈQUES-CADEAUX C MON RAYON

3e prix

100€ EN CHÈQUES-CADEAUX C MON RAYON



GRAND JEU **Le client mystère**



LE 03 OCTOBRE 2026,
**LE CLIENT MYSTÈRE
EST PARMI LES 12 "CLIENTS"
À COLLECTIONNER!**

Comment?

❶ **Trouvez 1 ou plusieurs des 12 "clients"**

Collectionnez les 12 bulletins de participation.
Chaque bulletin correspond à 1 "client" parmi lesquels
se trouve le client mystère.

Ils sont disponibles auprès de nos 8 stewards urbains
situés à certains endroits du centre-ville ou
dans les 4 commerces participants.

❷ **Complétez votre ou vos bulletins**

Avec vos coordonnées complètes
(Nom, prénom, adresse, n° de téléphone et adresse mail).
+ réponses aux questions subsidiaires.

❸ **Déposez vos bulletins**

Dans les urnes dédiées se trouvant dans
les 4 commerces participants ou
à l'accueil de l'asbl Charleroi CentreVille.

❹ **Les adresses des commerces participants**

Wonderfriends Rue de Montigny, 21 - 6000 Charleroi

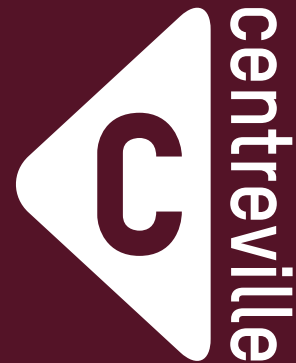
Amalgames Rue Neuve, 28 - 6000 Charleroi

Tshirt Mania Rue de Dampremy, 16 - 6000 Charleroi

Slumberland Pl. Emile Buisset, 2 - 6000 Charleroi

Charleroi CentreVille Bv. Tirou, 17 - 6000 Charleroi

GRAND JEU Le client mystère



LE 03 OCTOBRE 2026,
**LE CLIENT MYSTÈRE
EST PARMI LES 12 "CLIENTS"
À COLLECTIONNER!**

Le(s) bulletin(s) de participation

**12 "clients"
=
12 bulletins
de participation
différents**

Madeleine Dumhoutton
64ans
DE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

GRAND JEU
**Le client
mystère**
SAMEDI 04 OCTOBRE 2026



**Le client
mystère**
DU 02 OCTOBRE 2026

CONSULTER LE
RÈGLEMENT DU JEU
EN SCANNANT CE QR CODE



COMPLÉTEZ VOTRE CARTE
AVEC VOS COORDONNÉES
ET DÉPOSEZ-LA DANS LES
URNES SITUÉES À L'ACCUEIL
DE L'ASBL CHARLEROI
CENTREVILLE ET DANS LES 4
COMMERCES PARTICIPANTS

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ N° : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Gsm : _____ / Email : _____
□ 326 □ 1666 □ 360

Questions subsidiaires

- ❶ Quel âge a Charleroi cette année ? (Cochez la bonne réponse)
□ 326 □ 1666 □ 360
- ❷ Combien de bulletins seront déposés dans l'urne avant 18 heures le 05/10/2026 ? : _____

RÈGLEMENT

Collectionnez les 12 "clients" auprès de nos 8 Stewards urbains situés à certains endroits de la ville et chez nos 4 commerçants participants. Chaque "client" correspond à un bulletin de participation spécifique. Vos bulletins complétés avec vos coordonnées et vos réponses aux questions subsidiaires doivent être déposés dans les urnes prévues à cet effet à l'accueil de la Charleroi Centreville et dans les 4 commerces participants avant 18h, le lundi 05/10/2026. Pour être valide, le bulletin doit comporter les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse, téléphone et email). Le participant doit également répondre aux deux questions subsidiaires figurant sur la carte. Le Client mystère sera tiré au sort parmi l'ensemble des bulletins déposés. Les trois gagnants seront désignés en fonction du client mystère tiré au sort, de la validité de leur participation et de leurs bonnes réponses aux questions subsidiaires. Toute carte incomplète, illisible ou déposée hors délai sera considérée comme nulle. La désignation des gagnants aura lieu le mardi 06 octobre 2026 à 16 heures. Les gagnants seront contactés grâce aux coordonnées fournies. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Consultez l'intégralité du règlement en scannant le QR code se trouvant sur cette carte.

☐ J'accepte sans réserve le règlement du jeu-concours
Cochez la case

GRAND JEU

Le client mystère



Règlement

Collectionnez les 12 "clients" auprès de nos 8 Stewards urbains situés à certains endroits de la ville et chez nos 4 commerçants participants. Chaque "client" correspond à un bulletin de participation spécifique. Vos bulletins complétés avec vos coordonnées et vos réponses aux questions subsidiaires donnent droit à une participation au jeu-concours. Le participant peut participer 12 fois maximum (une participation par "client" collectionné). Les bulletins de participation dûment remplis seront déposés dans les urnes prévues à cet effet à l'accueil de l'asbl Charleroi CentreVille et dans les 4 commerces participants avant 18h, le lundi 05/10/2026. Pour être valide, le bulletin doit comporter les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse, téléphone et email). Le participant doit également répondre aux deux questions subsidiaires figurant sur la carte. Le Client mystère sera tiré au sort parmi l'ensemble des bulletins déposés. Les trois gagnants seront désignés en fonction du client mystère tiré au sort, de la validité de leur participation et de leurs bonnes réponses aux questions subsidiaires. Toute carte incomplète, illisible ou déposée hors délai sera considérée comme nulle. La désignation des gagnants aura lieu le mardi 06 octobre 2026 à 14 heures. Les gagnants seront contactés grâce aux coordonnées fournies. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Consultez l'intégralité du règlement en scannant le QRcode se trouvant sur cette carte.

☐ J'accepte sans réserve le règlement du jeu-concours
Cochez la case

Le client Mystère

RÈGLEMENT COMPLET



Règlement du Jeu - Jeu-concours par tirage avec questions subsidiaires.

Article 1 : Organisation du Jeu Le Client Mystère

L'a.s.b.l. Charleroi CentreVille, dont le siège social se trouve 17 Bte ES03 boulevard Tirou 6000 Charleroi (ci-après dénommée « l'organisateur »), organise un jeu concours dans le cadre d'une action commerciale avec la participation de certains commerçants du centre-ville de Charleroi. Ci-après dénommé le jeu «**Le Client Mystère**».

Article 2 : Objet du Jeu

La participation au jeu est sans obligation d'achat. Le jeu consiste à collectionner les 12 "clients" parmi lesquels se trouve le **Client Mystère**. Chacun des 12 "clients" correspond à un bulletin de participation spécifique. Vos bulletins complétés avec vos coordonnées et vos réponses aux questions subsidiaires donnent droit à une participation au jeu-concours. Le participant peut jouer 12 fois maximum (une participation par "client" collectionné). Ces bulletins sont disponibles auprès des stewards urbains de l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille et chez les commerçants participants. Le participant au jeu doit déposer son ou ses bulletins dûment remplis dans les urnes situées chez les commerçants et à l'accueil de l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille. Dans le cadre du jeu, l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille désignera par tirage le Client Mystère. 3 gagnants ayant remplis le bulletin correspondant au Client Mystère désigné seront choisis en fonction de la validité de leur bulletin et de leurs réponses aux questions subsidiaires (durée du jeu : **Samedi 03 octobre 2026**). La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et dans la limite des bulletins de participation disponibles.

Article 3 : Date et durée du Jeu

À l'occasion du Week-end du client, le jeu se déroule le Samedi 03 octobre 2026 (Pendant les heures d'ouverture des commerces participants / De 10H00 à 18H00).

Article 4 : Conditions de participation et validité de la participation

4-1. Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures et souhaitant y participer. Ne sont pas autorisées à participer au jeu, les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées. Le bulletin de participation doit mentionner les informations suivantes : nom, prénom, adresse, email et numéro de téléphone.

La case « J'accepte sans réserve le règlement du jeu-concours » devra être cochée.

Une fois le bulletin complété par le participant, ce dernier devra finaliser sa participation en répondant à deux questions subsidiaires et en glissant le bulletin dans les urnes situées chez les commerçants participants et à l'accueil de l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille avant **18h, le lundi 05 octobre 2026**.

4-2. Validité de participation

Le participant peut participer 12 fois maximum (1 participation par "client" collectionné) dans la limite des bulletins disponibles auprès des Stewards urbains et des commerçants participants.

Toute participation au jeu sera considérée comme non valide en cas d'inexactitude d'identité, de moyen de contact, de non-acceptation des conditions de participation. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du concours tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le présent règlement, notamment s'il est incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Il est convenu que la désignation des gagnants au concours s'effectuera manuellement le **mardi 06 octobre 2026 à 14 heures**.

Tout bulletin d'inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considéré comme nul.

Article 6 : Désignation des lots

Le jeu concours est doté des lots suivants, par ordre de bonnes réponses aux questions subsidiaires, c'est-à-dire que :

- le gagnant du 1er prix aura le bon Client Mystère, rempli correctement son bulletin de participation, répondu correctement aux questions (la réponse à la question 2 sera la plus proche du nombre de bulletins déposés dans l'urne pendant la durée du jeu).
- le gagnant du 2e prix aura le bon Client Mystère, rempli correctement son bulletin de participation, répondu correctement aux questions (la réponse à la question 2 sera la plus proche du nombre de bulletins déposés dans l'urne pendant la durée du jeu après celle du gagnant n°1).
- le gagnant du 3e prix aura le bon Client Mystère, rempli correctement son bulletin de participation, répondu correctement aux questions (la réponse à la question 2 sera la plus proche du nombre de bulletins déposés dans l'urne pendant la durée du jeu après celle du gagnant n°2).

Lot 1 : Des chèques-cadeaux «C'est mon rayon» d'une valeur de 500€.

Lot 2 : Des chèques-cadeaux «C'est mon rayon» d'une valeur de 300€.

Lot.3 : Des chèques-cadeaux «C'est mon rayon» d'une valeur de 100€.

Le client Mystère

RÈGLEMENT COMPLET



Règlement du Jeu - Jeu-concours par tirage avec questions subsidiaires.

Article 7 : Information et publication du nom du ou des gagnants

Le nom des gagnants sera annoncé par écrit sur la page Facebook de l'a.s.b.l Charleroi CentreVille et consigné par écrit à l'occasion de la désignation des gagnants par l'organisateur **mardi 06 octobre 2026 à 14 heures**.

Les gagnants seront désignés en fonction de la validité de leur participation et de leurs bonnes réponses aux questions subsidiaires.

Article 8 : Remise des lots et lieu de retrait

Les gagnants prendront possession de leur lot après communication de leur gain par l'organisateur, ils seront informés par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique et/ou d'un appel téléphonique.

Les lots concernés seront mis à disposition des gagnants en prenant rdv avec l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille pendant ses heures d'ouverture. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du ou des gagnants, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas de contacter via email les gagnants, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Un autre participant sera désigné comme nouveau gagnant.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Tout participant au jeu concours qui complète et remet à l'organisateur le bulletin de participation autorise l'organisateur à utiliser ses informations personnelles à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette communication n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation, conformément aux dispositions prévues dans le présent règlement.

Article 10 : Protection des données à caractère personnel et droit à l'image

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont conservées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment et bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données à caractère personnel les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : L'a.s.b.l. Charleroi CentreVille, 17 Bte ES03 boulevard Tirou 6000 Charleroi.

Article 11 : Responsabilité de l'Organisateur

Les participants reconnaissent et acceptent que la seule obligation de l'organisateur au titre du jeu est de désigner les gagnants parmi les bulletins d'inscription recueillis, sous réserve que leur participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre le(s) lot(s) au(x) gagnant(s), selon les critères et modalités définis dans le présent règlement. L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit.

Article 12 : Contestation du Jeu

Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur à l'adresse suivante: a.s.b.l. Charleroi CentreVille, 17 Bte ES03 boulevard Tirou 6000 Charleroi.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit 8 jours après la clôture du jeu.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Article 13 : Cas de force majeure et réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou un événement indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 14 : Loi applicable et juridiction compétente

Le règlement est régi par la loi belge. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par la juridiction civile compétente de la ville de Charleroi.

Article 15 : Dépôt et consultation du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu concours

en scannant le QRcode se trouvant sur le bulletin de participation, sur les flyers et affiches communiquant le jeu et sur charleroi-centreville.com

Une version électronique du présent règlement pourra être envoyée aux participants en faisant la demande auprès de l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille, 17 Bte ES03 boulevard Tirou 6000 Charleroi.